



N°DEL2022-13

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES LANDES

# GRAND DAX

## ACTION SOCIALE

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU GRAND DAX

L'AN DEUX MIL VINGT-DEUX et le VINGT-TROIS du mois de JUIN à 18h00, les membres du Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Grand Dax, convoqués le 17 juin 2022, se sont réunis en séance ordinaire, au 15 avenue de la Gare à Dax, sous la Présidence de Monsieur Julien DUBOIS.

**Présents :** Monsieur Julien DUBOIS, Madame Guylaine DUTOYA, Madame Marie-Noëlle APOLDA, Madame Véronique AUDOUY, Monsieur Amine BENALIA-BROUCH, Monsieur Jean-Pierre BIDAU, Monsieur Bernard BOITTELLE, Madame Gloria DORVAL, Monsieur Philippe LAFFITTE, Madame Corinne LAPORTE, Monsieur Régis MALARIK, Madame Claudine ROHFRIETSCH.

**Absents et excusés :** Madame Monique BAGIEU, Madame Christine BEYRIS-BRU, Monsieur Jean Maurice CASTEX, Monsieur Hikmat CHAHINE, Monsieur Philippe MARY, Madame Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE, Monsieur Yves POMMIES.

**Administrateur ayant donné pouvoir :**

Madame Monique BAGIEU  
Madame Christine BEYRIS-BRU  
Monsieur Jean Maurice CASTEX  
Monsieur Hikmat CHAHINE  
Madame Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE

**Donne pouvoir à :**

Monsieur Amine BENALIA-BROUCH  
Madame Gloria DORVAL  
Monsieur Philippe LAFFITTE  
Monsieur Julien DUBOIS  
Monsieur Régis MALARIK

**Secrétaire de séance :** Monsieur Vincent BENOIT.

**OBJET : ADMINISTRATION GENERALE - ELECTION DU VICE-PRESIDENT DELEGUE DU CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU GRAND DAX**

Madame la Vice-présidente expose,

**Vu** l'article L123-6 du Code de l'action sociale et des familles,

**Vu** l'article 141 de la loi n°2022-217 du 21 février 2022,



**Vu** la délibération n°2020-20 du 10 septembre 2020 relative à l'installation du Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Grand Dax,

**Vu** la délibération n°2020-21 relative à l'élection du Vice-président du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Grand Dax,

**Considérant** la loi dite 3DS, qui a introduit l'obligation de désigner un Vice-président délégué, au sein des CCAS/CIAS,

**Considérant** que les responsabilités du Vice-président délégué seront limitées aux seules situations d'empêchement de la Vice-présidente du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Grand Dax, notamment pour assurer, en l'absence du Président, le bon déroulement des séances du Conseil d'administration,

**Considérant** que le Vice-président délégué est élu, par le Conseil d'Administration, au scrutin secret et à la majorité absolue,

**Considérant** que si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité, le plus âgé est déclaré élu,

**Considérant** la candidature de M. Jean Maurice CASTEX,

**APRES AVOIR ENTENDU LE RAPPORTEUR,**

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, A L'UNANIMITE,**

**Article 1 : PROCEDE** à l'élection par vote à bulletins secrets du Vice-président délégué du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Grand Dax.

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) .....	17
c. Nombre de suffrages déclarés blancs .....	0
d. Nombre de suffrages déclarés nuls.....	0
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d].....	17
f. Majorité absolue .....	10

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Jean Maurice CASTEX	17	Dix sept

**Article 2 :** Monsieur Jean Maurice CASTEX, ayant obtenu la majorité absolue, est élu Vice-président délégué du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Grand Dax et est immédiatement installé.

**Article 3 :** La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que le cas échéant de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou

Envoyé en préfecture le 05/07/2022

Reçu en préfecture le 05/07/2022

Affiché/Publié le 05/07/2022

ID : 040-200018091-20220623-DEL2022\_13-DE



par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noulibos - 50, Cours Lyautey - 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>.

**Article final** : Monsieur le Président du CIAS est chargé de l'exécution de la présente délibération.

**DELIBERE EN SEANCE,**

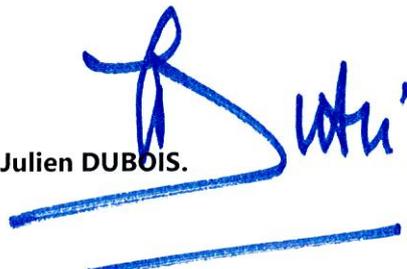
**Les jour, mois et an que dessus,**

**Suivent les signatures,**

**POUR COPIE CONFORME,**

**DAX, le 23 juin 2022**

**LE PRESIDENT,**

  
Julien DUBOIS.

Envoyé en préfecture le 05/07/2022

Reçu en préfecture le 05/07/2022

Affiché/Publié le 05/07/2022

ID : 040-200018091-20220623-DEL2022\_13-DE

